

Miguel Cooper

70

— Correspondences

1985 - Su. M. 1988

5A
800

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 04 NOV 1988

N° 3164 /15.03.01

u

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

OBJET: Poste vacant au
C.S.S.A.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous
ce pli le dossier émanant du Conseil Supérieur du Sport en Afrique
relatif au recrutement d'un attaché de presse à son Secrétariat
Général.

Comme le Rwanda serait intéressé par
ce poste, je vous demanderais de bien vouloir procéder au recrutement
d'un candidat à présenter éventuellement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.-

BAGAMBEJ Zéphyrin
Secrétaire Général

P.I. à:

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Monsieur le Secrétaire Général

du M.R.N.D.

KIGALI.-

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle

KIGALI.-

Monsieur le Directeur de l'Office

Rwandais d'Information

KIGALI.-





SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

N° 441 /DAF/021.-

20 SEPT. 1988

Ecrire au MINAFFET

*DGSK / urgent
20.10.88*

A traiter par	
Date entrée	<i>19/10/88</i>
N° d'inscription	<i>839/2408</i>

LETTRE - CIRCULAIRE

Messieurs les Ministres
chargés des Sports des Pays Membres.

O B J E T : POSTE VACANT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste d'Attaché de Presse est vacant au Secrétariat Général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.).

Le profil du poste, les critères de recrutement ainsi que les avantages attachés au poste sont précisés sur le document en annexe.

Conformément aux dispositions statutaires sur les recrutements des Agents du C.S.S.A., je vous laisse le soin de choisir, parmi les candidatures que vous enregistrerez, celle qui vous semblera répondre le mieux à ces conditions.

Le dossier ainsi retenu devra parvenir au Secrétariat Général du C.S.S.A., au plus tard le 30 Novembre 1988. Passé ce délai, je considérerai que vous n'avez pas de candidat à proposer.

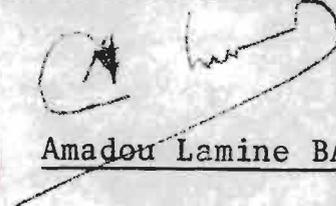
.../...

Je vous serais reconnaissant de la publicité qu'il vous plaira d'assurer à cette vacance, en vue d'une meilleure sélection.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.-

Le Secrétaire Général,




Amadou Lamine BA.

RECRUTEMENT D'UN ATTACHE DE PRESSE
AU SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE
(C. S. S. A.)

A. - PROFIL DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général,
l'Attaché de Presse est chargé :

. en plus des relations publiques d'une manière générale,

- des relations avec les organes de presse en général (presse écrite, parlée, télévisuelle et filmée) ;
- de la revue de la presse hebdomadaire (communiqués, interviews, conférences de presse), dont il fait l'économie régulièrement au Secrétaire Général ;
- de la réalisation d'un bulletin de liaison périodique, rendant compte des activités du CSSA et de ses différentes composantes ;
- des relations avec les organisations spécialisées en presse sportive (U.J.S.A., A.I.P.S., etc) ;
- de la réalisation des documents sonores, filmés, etc ;
- du dossier de la discrimination raciale en Sport ;
- de l'organisation, en collaboration avec les C.N.O. d'Afrique, de campagnes contre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse au sein du Mouvement Olympique ;
- des questions de protocole (accueil, hébergement, réception, voyages) ;
- de l'organisation, en liaison avec le Secrétariat Particulier et les intéressés, des missions du Secrétaire Général et du Personnel du Secrétariat Général : confection des routings, réservation des places dans les avions, etc.

.../...

les avions, reconfirmations, éventuellement réservations des chambres d'hôtel.

B. - CRITERES DE RECRUTEMENT :

- . nationalité : être ressortissant d'un des Etats Membres du C.S.S.A. ;
- . âge : avoir 25 ans au moins et 50 ans au plus au 1er Octobre 1988 ;
- . titres universitaires : la nature des fonctions que le postulant sera appelé à assumer exige que celui-ci justifie d'une culture générale étendue et présente des diplômes universitaires d'un niveau au moins égal à une licence ou de tout autre titre équivalent.

Dans tous les cas, le candidat doit justifier de la possession d'un titre délivré par une Ecole spécialisée en sciences et techniques de l'information ;

- . expérience pratique : il est vivement souhaité, en outre, que le candidat réunisse un minimum de cinq années dans des postes de responsabilités, assumées au sein des administrations de son Pays d'origine ou auprès d'organisations internationales ;
- . langues écrites et parlées : si le candidat est francophone, il doit justifier d'une très bonne connaissance de la langue française et d'un niveau acceptable de l'anglais. S'il est anglophone, il doit posséder une bonne connaissance de la langue anglaise et un niveau acceptable du français.

C. - DOSSIER DE CANDIDATURE :

- . Composition des dossiers :

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- a) - candidats fonctionnaires :

- une demande de détachement au poste vacant ;

.../...

- un curriculum vitae ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents ;
- un certificat médical déclarant le candidat physiquement apte à l'emploi postulé et indemne de toute affection contagieuse.

b) - candidats non fonctionnaires :

- une demande d'emploi au poste vacant ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire, délivré depuis moins de 3 mois ;
- un certificat médical déclarant le candidat apte à l'emploi postulé et physiquement indemne de toute affection contagieuse ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents.

D. - C O N T R A T :

Le candidat retenu devra signer un contrat d'engagement avec le C.S.S.A. La durée de ce contrat est de trois ans, renouvelables. Celui-ci pourra être résilié conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut du Personnel.

E. - REMUNERATION ET AVANTAGES DIVERS :

Le candidat recruté percevra :

. un salaire de base de F CFA 334 862 ou US \$ 1 116 par mois, au taux de F_CFA 300 le dollar américain, si le candidat présente, en plus d'un diplôme universitaire au moins égal à une licence, un titre ou diplôme délivré par une école spécialisée en sciences et techniques de l'information.

.../...

Ce salaire est de F CFA 265 259 ou US \$ 884 si le candidat ne peut justifier que de la possession de l'un de ces diplômes ou titres seulement ;

- . une indemnité d'éloignement de 25 % du salaire, si le candidat est expatrié ;
- . une indemnité pour usage de véhicule personnel fixée à F.CFA 30 000 ou US \$ 100 par mois ;
- . des allocations familiales dont le taux est de F CFA 6 000 ou US \$ 20 par enfant à charge et par mois ;
- . une prime d'ancienneté indexée sur le salaire de base (1er échelon) et qui évolue conformément à la législation en vigueur dans le Pays hôte.

F. - ENVOI DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature dûment remplis par les candidats doivent être remis au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Pays d'origine des candidats.

Le Ministre opère une pré-sélection et adresse la candidature retenue au Secrétariat Général du C.S.S.A., conformément aux prescriptions de la lettre portant déclaration de la vacance du poste.

YAOUNDE, 1e 20 SEPT. 1988

RECRUTEMENT D'UN ATTACHE DE PRESSE
AU SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE
(C. S. S. A.)

A. - PROFIL DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général,
l'Attaché de Presse est chargé :

- . en plus des relations publiques d'une manière générale,
 - des relations avec les organes de presse en général (presse écrite, parlée, télévisuelle et filmée) ;
 - de la revue de la presse hebdomadaire (communiqués, interviews, conférences de presse), dont il fait l'économie régulièrement au Secrétaire Général ;
 - de la réalisation d'un bulletin de liaison périodique, rendant compte des activités du CSSA et de ses différentes composantes ;
 - des relations avec les organisations spécialisées en presse sportive (U.J.S.A., A.I.P.S., etc) ;
 - de la réalisation des documents sonores, filmés, etc ;
 - du dossier de la discrimination raciale en Sport ;
 - de l'organisation, en collaboration avec les C.N.O. d'Afrique, de campagnes contre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse au sein du Mouvement Olympique ;
 - des questions de protocole (accueil, hébergement, réception, voyages) ;
 - de l'organisation, en liaison avec le Secrétariat Particulier et les intéressés, des missions du Secrétaire Général et du Personnel du Secrétariat Général : confection des routings, réservation des places dans les avions, trains, etc.

.../...

les avions, reconfirmations, éventuellement réservations des chambres d'hôtel.

B. - CRITERES DE RECRUTEMENT :

- . nationalité : être ressortissant d'un des Etats Membres du C.S.S.A. ;
- . âge : avoir 25 ans au moins et 50 ans au plus au 1er Octobre 1988 ;
- . titres universitaires : la nature des fonctions que le postulant sera appelé à assumer exige que celui-ci justifie d'une culture générale étendue et présente des diplômes universitaires d'un niveau au moins égal à une licence ou de tout autre titre équivalent.

Dans tous les cas, le candidat doit justifier de la possession d'un titre délivré par une Ecole spécialisée en sciences et techniques de l'information ;

- . expérience pratique : il est vivement souhaité, en outre, que le candidat réunisse un minimum de cinq années dans des postes de responsabilités, assumées au sein des administrations de son Pays d'origine ou auprès d'organisations internationales ;
- . langues écrites et parlées : si le candidat est francophone, il doit justifier d'une très bonne connaissance de la langue française et d'un niveau acceptable de l'anglais. S'il est anglophone, il doit posséder une bonne connaissance de la langue anglaise et un niveau acceptable du français.

C. - DOSSIER DE CANDIDATURE :

- . Composition des dossiers :

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- a) - candidats fonctionnaires :

- une demande de détachement au poste vacant ;

.../...

- un curriculum vitae ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents ;
- un certificat médical déclarant le candidat physiquement apte à l'emploi postulé et indemne de toute affection contagieuse.

b) - candidats non fonctionnaires :

- une demande d'emploi au poste vacant ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire, délivré depuis moins de 3 mois ;
- un certificat médical déclarant le candidat apte à l'emploi postulé et physiquement indemne de toute affection contagieuse ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents.

D. - C O N T R A T :

Le candidat retenu devra signer un contrat d'engagement avec le C.S.S.A. La durée de ce contrat est de trois ans, renouvelables. Celui-ci pourra être résilié conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut du Personnel.

E. - REMUNERATION ET AVANTAGES DIVERS :

Le candidat recruté percevra :

. un salaire de base de F CFA 334 862 ou US \$ 1 116 par mois, au taux de F_CFA 300 le dollar américain, si le candidat présente, en plus d'un diplôme universitaire au moins égal à une licence, un titre ou diplôme délivré par une école spécialisée en sciences et techniques de l'information.

.../...

Ce salaire est de F CFA 265 259 ou US \$ 884 si le candidat ne peut justifier que de la possession de l'un de ces diplômes ou titres seulement ;

- . une indemnité d'éloignement de 25 % du salaire, si le candidat est expatrié ;
- . une indemnité pour usage de véhicule personnel fixée à F.CFA 30 000 ou US \$ 100 par mois ;
- . des allocations familiales dont le taux est de F CFA 6 000 ou US \$ 20 par enfant à charge et par mois ;
- . une prime d'ancienneté indexée sur le salaire de base (1er échelon) et qui évolue conformément à la législation en vigueur dans le Pays hôte.

F. - ENVOI DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature dûment remplis par les candidats doivent être remis au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Pays d'origine des candidats.

Le Ministre opère une pré-sélection et adresse la candidature retenue au Secrétariat Général du C.S.S.A., conformément aux prescriptions de la lettre portant déclaration de la vacance du poste.

YAOUNDE, le 21

RECRUTEMENT D'UN ATTACHE DE PRESSE
AU SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE
(C. S. S. A.)

A. - PROFIL DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général,
l'Attaché de Presse est chargé :

- . en plus des relations publiques d'une manière générale,
 - des relations avec les organes de presse en général (presse écrite, parlée, télévisuelle et filmée) ;
 - de la revue de la presse hebdomadaire (communiqués, interviews, conférences de presse), dont il fait l'économie régulièrement au Secrétaire Général ;
 - de la réalisation d'un bulletin de liaison périodique, rendant compte des activités du CSSA et de ses différentes composantes ;
 - des relations avec les organisations spécialisées en presse sportive (U.J.S.A., A.I.P.S., etc) ;
 - de la réalisation des documents sonores, filmés, etc ;
 - du dossier de la discrimination raciale en Sport ;
 - de l'organisation, en collaboration avec les C.N.O. d'Afrique, de campagnes contre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse au sein du Mouvement Olympique ;
 - des questions de protocole (accueil, hébergement, réception, voyages) ;
 - de l'organisation, en liaison avec le Secrétariat Particulier et les intéressés, des missions du Secrétaire Général et du Personnel du Secrétariat Général : confection des routings, réservation des places dans les avions, etc.

.../...

les avions, reconfirmations, éventuellement réservations des chambres d'hôtel.

B. - CRITERES DE RECRUTEMENT :

- . nationalité : être ressortissant d'un des Etats Membres du C.S.S.A. ;
- . âge : avoir 25 ans au moins et 50 ans au plus au 1er Octobre 1988 ;
- . titres universitaires : la nature des fonctions que le postulant sera appelé à assumer exige que celui-ci justifie d'une culture générale étendue et présente des diplômes universitaires d'un niveau au moins égal à une licence ou de tout autre titre équivalent.

Dans tous les cas, le candidat doit justifier de la possession d'un titre délivré par une Ecole spécialisée en sciences et techniques de l'information ;

- . expérience pratique : il est vivement souhaité, en outre, que le candidat réunisse un minimum de cinq années dans des postes de responsabilités, assumées au sein des administrations de son Pays d'origine ou auprès d'organisations internationales ;
- . langues écrites et parlées : si le candidat est francophone, il doit justifier d'une très bonne connaissance de la langue française et d'un niveau acceptable de l'anglais. S'il est anglophone, il doit posséder une bonne connaissance de la langue anglaise et un niveau acceptable du français.

C. - DOSSIER DE CANDIDATURE :

. Composition des dossiers :

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

a) - candidats fonctionnaires :

- une demande de détachement au poste vacant ;

.../...

- un curriculum vitae ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents ;
- un certificat médical déclarant le candidat physiquement apte à l'emploi postulé et indemne de toute affection contagieuse.

b) - candidats non fonctionnaires :

- une demande d'emploi au poste vacant ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire, délivré depuis moins de 3 mois ;
- un certificat médical déclarant le candidat apte à l'emploi postulé et physiquement indemne de toute affection contagieuse ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents.

D. - C O N T R A T :

Le candidat retenu devra signer un contrat d'engagement avec le C.S.S.A. La durée de ce contrat est de trois ans, renouvelables. Celui-ci pourra être résilié conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut du Personnel.

E. - REMUNERATION ET AVANTAGES DIVERS :

Le candidat recruté percevra :

. un salaire de base de F CFA 334 862 ou US \$ 1 116 par mois, au taux de F_CFA 300 le dollar américain, si le candidat présente, en plus d'un diplôme universitaire au moins égal à une licence, un titre ou diplôme délivré par une école spécialisée en sciences et techniques de l'information.

.../...

Ce salaire est de F CFA 265 259 ou US \$ 884 si le candidat ne peut justifier que de la possession de l'un de ces diplômes ou titres seulement ;

- . une indemnité d'éloignement de 25 % du salaire, si le candidat est expatrié ;
- . une indemnité pour usage de véhicule personnel fixée à F.CFA 30 000 ou US \$ 100 par mois ;
- . des allocations familiales dont le taux est de F CFA 6 000 ou US \$ 20 par enfant à charge et par mois ;
- . une prime d'ancienneté indexée sur le salaire de base (1er échelon) et qui évolue conformément à la législation en vigueur dans le Pays hôte.

F. - ENVOI DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature dûment remplis par les candidats doivent être remis au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Pays d'origine des candidats.

Le Ministre opère une pré-sélection et adresse la candidature retenue au Secrétariat Général du C.S.S.A., conformément aux prescriptions de la lettre portant déclaration de la vacance du poste.

YAOUNDE, le 27



SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

N° 111 /DAF/021.-

20.10.1988

Ecrire au MINAFFET -

DSS / Dupont
2.10.88

A traiter par	
Date entrée	<i>19/10/88</i>
N° d'inscription	<i>239/12/08</i>

LETTRE - CIRCULAIRE

Messieurs les Ministres
chargés des Sports des Pays Membres.

O B J E T : POSTE VACANT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste d'Attaché de Presse est vacant au Secrétariat Général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.).

Le profil du poste, les critères de recrutement ainsi que les avantages attachés au poste sont précisés sur le document en annexe.

Conformément aux dispositions statutaires sur les recrutements des Agents du C.S.S.A., je vous laisse le soin de choisir, parmi les candidatures que vous enregistrerez, celle qui vous semblera répondre le mieux à ces conditions.

Le dossier ainsi retenu devra parvenir au Secrétariat Général du C.S.S.A., au plus tard le **30 Novembre 1988**. Passé ce délai, je considérerai que vous n'avez pas de candidat à proposer.

.../...

Je vous serais reconnaissant de la publicité qu'il vous plaira d'assurer à cette vacance, en vue d'une meilleure sélection.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.-

Le Secrétaire Général,




Amadou Lamine BA.



SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

N° 441 /DAF/021.-

20 10 1988

Ecrire au MINAFFET

D65 / vacant
20.10.88

A traiter par	
Date entrée	<i>19/10/88</i>
Numéro d'inscription	<i>2391/7/08</i>

LETTRE - CIRCULAIRE

Messieurs les Ministres
chargés des Sports des Pays Membres.

O B J E T : POSTE VACANT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste d'Attaché de Presse est vacant au Secrétariat Général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.).

Le profil du poste, les critères de recrutement ainsi que les avantages attachés au poste sont précisés sur le document en annexe.

Conformément aux dispositions statutaires sur les recrutements des Agents du C.S.S.A., je vous laisse le soin de choisir, parmi les candidatures que vous enregistrerez, celle qui vous semblera répondre le mieux à ces conditions.

Le dossier ainsi retenu devra parvenir au Secrétariat Général du C.S.S.A., au plus tard le 30 Novembre 1988. Passé ce délai, je considérerai que vous n'avez pas de candidat à proposer.

.../...

Je vous serais reconnaissant de la publicité qu'il vous plaira d'assurer à cette vacance, en vue d'une meilleure sélection.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.-

Le Secrétaire Général,




Amadou Lamine BA.



SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

N° 441 /DAF/021.-

20 SEPT. 1988

Ecrire au MINAFFET -

D655 / Dupont
20.10.88

A traiter par	
Date entrée:	<i>19/10/88</i>
N° d'inscription:	<i>239/12/08</i>

LETTRE - CIRCULAIRE

Messieurs les Ministres
chargés des Sports des Pays Membres.

O B J E T : POSTE VACANT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le poste d'Attaché de Presse est vacant au Secrétariat Général du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.).

Le profil du poste, les critères de recrutement ainsi que les avantages attachés au poste sont précisés sur le document en annexe.

Conformément aux dispositions statutaires sur les recrutements des Agents du C.S.S.A., je vous laisse le soin de choisir, parmi les candidatures que vous enregistrerez, celle qui vous semblera répondre le mieux à ces conditions.

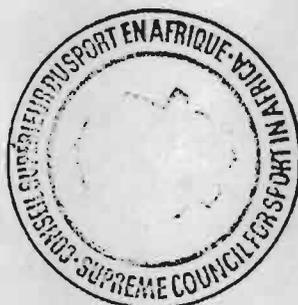
Le dossier ainsi retenu devra parvenir au Secrétariat Général du C.S.S.A., au plus tard le 30 Novembre 1988. Passé ce délai, je considérerai que vous n'avez pas de candidat à proposer.

.../...

Je vous serais reconnaissant de la publicité qu'il vous plaira d'assurer à cette vacance, en vue d'une meilleure sélection.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.-

Le Secrétaire Général,



Amadou Lamine BA.

Ce salaire est de F CFA 265 259 ou US \$ 884 si le candidat ne peut justifier que de la possession de l'un de ces diplômes ou titres seulement ;

- . une indemnité d'éloignement de 25 % du salaire, si le candidat est expatrié ;
- . une indemnité pour usage de véhicule personnel fixée à F.CFA 30 000 ou US \$ 100 par mois ;
- . des allocations familiales dont le taux est de F CFA 6 000 ou US \$ 20 par enfant à charge et par mois ;
- . une prime d'ancienneté indexée sur le salaire de base (1er échelon) et qui évolue conformément à la législation en vigueur dans le Pays hôte.

F. - ENVOI DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature dûment remplis par les candidats doivent être remis au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Pays d'origine des candidats.

Le Ministre opère une pré-sélection et adresse la candidature retenue au Secrétariat Général du C.S.S.A., conformément aux prescriptions de la lettre portant déclaration de la vacance du poste.

YAOUNDE, le 20 SEPT 1988

- un curriculum vitae ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents ;
- un certificat médical déclarant le candidat physiquement apte à l'emploi postulé et indemne de toute affection contagieuse.

b) - candidats non fonctionnaires :

- une demande d'emploi au poste vacant ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire, délivré depuis moins de 3 mois ;
- un certificat médical déclarant le candidat apte à l'emploi postulé et physiquement indemne de toute affection contagieuse ;
- des copies certifiées conformes des diplômes ou titres équivalents.

D. - C O N T R A T :

Le candidat retenu devra signer un contrat d'engagement avec le C.S.S.A. La durée de ce contrat est de trois ans, renouvelables. Celui-ci pourra être résilié conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut du Personnel.

E. - REMUNERATION ET AVANTAGES DIVERS :

Le candidat recruté percevra :

. un salaire de base de F CFA 334 862 ou US \$ 1 116 par mois, au taux de F_CFA 300 le dollar américain, si le candidat présente, en plus d'un diplôme universitaire au moins égal à une licence, un titre ou diplôme délivré par une école spécialisée en sciences et techniques de l'information.

.../...

les avions, reconfirmations, éventuellement réservations des chambres d'hôtel.

B. - CRITERES DE RECRUTEMENT :

- . nationalité : être ressortissant d'un des Etats Membres du C.S.S.A. ;
- . âge : avoir 25 ans au moins et 50 ans au plus au 1er Octobre 1988 ;
- . titres universitaires : la nature des fonctions que le postulant sera appelé à assumer exige que celui-ci justifie d'une culture générale étendue et présente des diplômes universitaires d'un niveau au moins égal à une licence ou de tout autre titre équivalent.

Dans tous les cas, le candidat doit justifier de la possession d'un titre délivré par une Ecole spécialisée en sciences et techniques de l'information ;

- . expérience pratique : il est vivement souhaité, en outre, que le candidat réunisse un minimum de cinq années dans des postes de responsabilités, assumées au sein des administrations de son Pays d'origine ou auprès d'organisations internationales ;
- . langues écrites et parlées : si le candidat est francophone, il doit justifier d'une très bonne connaissance de la langue française et d'un niveau acceptable de l'anglais. S'il est anglophone, il doit posséder une bonne connaissance de la langue anglaise et un niveau acceptable du français.

C. - DOSSIER DE CANDIDATURE :

- . Composition des dossiers :

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- a) - candidats fonctionnaires :

- une demande de détachement au poste vacant ;

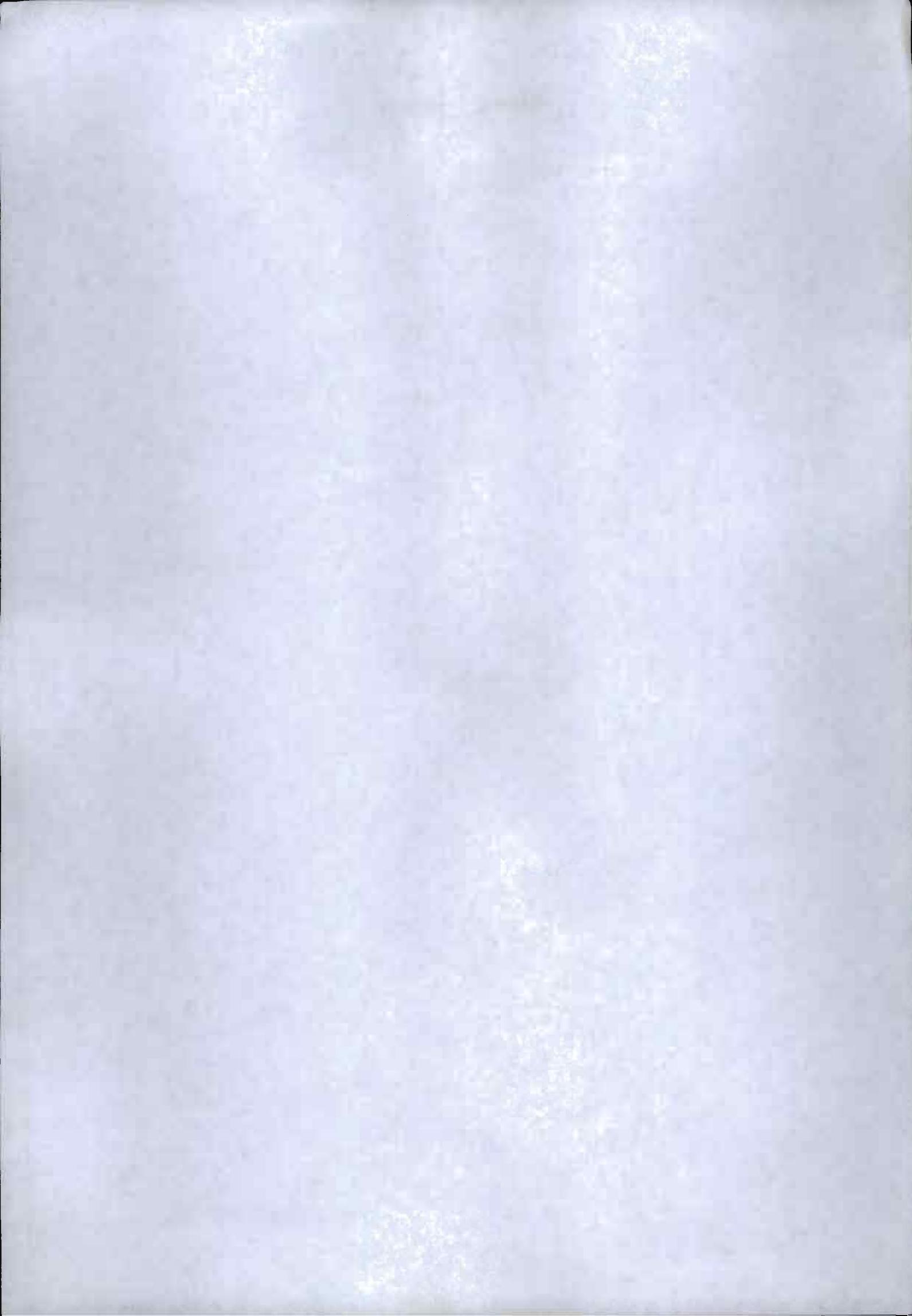
RECRUTEMENT D'UN ATTACHE DE PRESSE
SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE
(C. S. S. A.)

A. - PROFIL DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général, l'Attaché de Presse est chargé :

- . en plus des relations publiques d'une manière générale,
 - des relations avec les organes de presse en général (presse écrite, parlée, télévisuelle et filmée) ;
 - de la revue de la presse hebdomadaire (communiqués, interviews, conférences de presse), dont il fait l'économie régulièrement au Secrétaire Général ;
 - de la réalisation d'un bulletin de liaison périodique, rendant compte des activités du CSSA et de ses différentes composantes ;
 - des relations avec les organisations spécialisées en presse sportive (U.J.S.A., A.I.P.S., etc) ;
 - de la réalisation des documents sonores, filmés, etc ;
 - du dossier de la discrimination raciale en Sport ;
 - de l'organisation, en collaboration avec les C.N.O. d'Afrique, de campagnes contre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse au sein du Mouvement Olympique ;
 - des questions de protocole (accueil, hébergement, réception, voyages) ;
 - de l'organisation, en liaison avec le Secrétariat Particulier et les intéressés, des missions du Secrétaire Général et du Personnel du Secrétariat Général : confection des routings, réservation des places dans les avions, hôtels, etc.

.../...



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 29 JUIN 1988

N° 1957/15.08.01

Monsieur le Secrétaire d'Etat
à l'Education Physique et aux
Sports et Président en exercice
de la Zone IV du C.S.S.A.

B.P. 5466 LUANDA

REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA

OBJET: Stage d'entraîneurs
de Volleyball.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Référence faite à la lettre n° 065/
CSSA/Z4 du 17 Mai 1988 vous adressée par le Secrétaire Général de la Zone
de Développement Sportif n° 4 du CSSA et conformément à la décision de la
Conférence des Ministres chargés des Sports de la Zone 4 réunie à LUANDA
du 6 au 10 Avril 1988, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
nous indiquer les noms d'un participant au stage d'entraîneurs de Volley-
ball qui sera organisé à Kigali du 4 au 14 Août 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
d'Etat, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général
de la Zone de Développement
Sportif n° 4 du CSSA,
PK 3 - Avenue Barthélemy BOGANDA
B.P. 1078 BANGUI
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



TELEX OFFICIEL

POUR : SEGERAL
ZONE DE DEVELOPPEMENT
SPORTIF N° 4
TELEX : JESPOA 5338 RC
BANGUI - RCA

TEXTE : N° 1940 /15.08.01 DU 28 JUIN 1988 STOP HONNEUR VOUS
CONFIRMER TENUE STAGE ENTRAINEURS VOLLEYBALL A KIGALI DU 4 AU
14 AOUT 1988 STOP FAISONS LE NECESSAIRE POUR ADRESSER INVITA-
TIONS PAYS MEMBRES ZONE 4 STOP PRIERE VIRER SUBVENTION AU
COMPTE PRAEM N° 210648 OUVERT AUPRES BANQUE NATIONALE DU
RWANDA STOP PRIERE NOUS COMMUNIQUER NOMS ET DATE ARRIVEE
EXPERT STOP CONSIDERATION DISTINGUEE FULLSTOP

LE MIJEUCCOOP RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN



CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

C. S. S. A.

ZONE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF N° 4
PK 3 - AVENUE BARTHELEMY BOGANDA
BANGUI
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

A traiter par	
Date entrée	22/5/88
N° Classement	4502/008

BANGUI, LE 10 Mai 1988

SECRETARIAT PERMANENT

N° CSSA/Z4/
B.P. 1078
TEL :
TELEX : JESPOA 53 38 RC

D. G. Sport & Loisirs
Le Secrétaire Général

A

OBJET: Constitution d'Equipe
d'Instructeurs Zônaux.

REF. :

ARRES INTERIE

NOTE - CIRCULAIRE N°001/88/Z4/

A LA TRES HAUTE ATTENTION DE LEURS EXCELLENCE
MESSIEURS LES MINISTRES CHARGES DES SPORTS
DES PAYS MEMBRES DE LA ZONE 4 DU CONSEIL SU-
PERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

- ANGOLA
- BURUNDI
- CAMEROIN
- CENTRAFRIQUE
- CONGO
- GABON
- GUINEE EQUATORIALE
- RWANDA
- SAO TOME ET PRINCIPES
- TCHAD
- ZAIRE.

La Zone a programmé en 1988 Trois (3) Stages de
Perfectionnement de Cadres : Responsables Administratifs
des Fédérations Sportives, Entraîneurs de Boxe et de Volley-
ball.

Le Secrétariat Permanent conscient de sa grande
responsabilité dans la formation initiale et permanente de
tous les acteurs de la pratique sportive, ressent le besoin
de disposer dès maintenant d'une Equipe d'Instructeurs Zô-
naux bénévoles, prêts à répondre aux attentes de tout Pays
Membre demandeur.

Pour réussir cette entreprise expérimentale,
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me communi-
quer dans la mesure de capacité pédagogique de vos Pays
respectifs :

.../...

*Divas
suite à donner -
11/6/88*

*BSE
BSE
17/6.6.88*

*DVEPS pour
Compétence*

Par Téléx : Noms et Prénoms de Deux Instructeurs par discipline sportive avec brefs renseignements sur le profil de chacun d'eux.

Par Lettre : Fiche Technique détaillée : Etat-Civil, Aptitudes Sportives et d'autres informations sur les Candidats.

A la fin de tout Stage Zonal, un rapport confidentiel appréciant la valeur technique de chaque instructeur agréé sera établi et communiqué aux Pays Membres./-



Ambassadeur Bernard SEUNETT.-